



Sup 2000 joue l'adaptabilité

Vingt ans après sa création, le CFA Sup 2000 forme toujours plus d'apprentis du supérieur en fonction des demandes des entreprises.

Où en est le CFA Sup 2000 vingt ans après ?

Le CFA Sup 2000 a vu le jour en 1999 avec une promotion de 14 apprentis. Aujourd'hui, 2 758 apprentis se répartissent dans 96 formations couvrant six secteurs d'activité, banque et assurance en tête.

Comment vous adaptez-vous à la demande des entreprises ?

Nous élaborons nos programmes de formation en collaboration avec les entreprises. En général, ce sont elles qui nous sollicitent. Avec la SNCF, un responsable du CFA de l'entreprise nous a demandé si nous formions, à bac + 3, des jeunes dans les domaines de la signalisation et de la maintenance des voies. Nous avons contacté des équipes universitaires et créé quatre licences pros adaptées et validées par le ministère de l'Éducation.

Et si une formation ne répond plus aux besoins ?

Nous sommes contre le maintien artificiel de nos formations. Si elles ne répondent plus aux besoins des entreprises, nous les laissons s'éteindre d'elles-mêmes. Leur fermeture ne se fait pas brutalement. C'est ce qui se passe pour un DUT en mesures physiques du fait de la crise dans la métallurgie et l'automobile. Nous ne l'avons pas ouvert aux inscriptions en 2010, mais il continue d'exister sur le papier. Tous les ans, une ou deux formations disparaissent de notre catalogue.

Comment se fait la sélection des apprentis ?

Nous travaillons avec huit uni-



Olivier Marrel

Josiane Tatin, directrice du CFA Sup 2000.

versités en Ile-de-France. Si un étudiant souhaite réaliser sa formation en apprentissage, il s'inscrit dans l'une d'elles. Son dossier nous est transmis après une présélection. Nous proposons sa candidature aux entreprises partenaires, les ultimes décisionnaires.

Le gouvernement mise sur 1 million d'apprentis en 2011. Est-ce réalisable ?

Un délai de cinq ans serait plus raisonnable. Il faudrait repenser le financement de l'apprentissage et faire passer de 30% à 50% la part dévolue à la formation des apprentis. La fusion entre les contrats de professionnalisation, dont les fonds sont gérés par des organismes de branche, les Opca, et l'apprentissage serait aussi une bonne chose. Mais celle-ci est évoquée depuis une quinzaine d'années et aucune réglementation n'a encore vu le jour. Il existe tout de même

INTERVIEW

des initiatives qui vont dans ce sens : cette année, Opcassur, dans le secteur de l'assurance, a aidé notre CFA à hauteur de 140 000 euros. Cette manne a permis à 97 apprentis d'intégrer, entre autres, des DUT en gestion des entreprises et des administrations (GAE) ou encore notre master Droit des assurances. **Propos recueillis par S. C.**